RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 15099
Numéro SIREN : 514 079 698
Nom ou dénomination : LUPA

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2024 sous le numéro de dépôt 30802

LUPA
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
au capital de 900 000 euros
Siège social : 17, Rue Thibouméry – 75015 PARIS
RCS PARIS 514 079 698

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 DECEMBRE 2023

L'an 2023, le 20 décembre, à 11h30,

Monsieur Quentin KIENER

Propriétaire de la totalité des 9 000 parts de 100 euros composant le capital de la SARL LUPA,

Associé unique et gérant de ladite société,

Monsieur Quentin KIENER ès-qualité rappelle que :

Un petit groupe est formé par une personne ou entité, non EIP (entité d'intérêt public) et non astreinte à publier des comptes consolidés, qui contrôle, au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, une ou plusieurs sociétés et qui dépasse deux des trois seuils suivants : 4 M€ de total de bilan, 8 M€ de CA HT et 50 salariés (C. com. art. L 823-2-2 et D 823-1).

La tête de petit groupe doit nommer un commissaire aux comptes à moins d'être elle-même contrôlée par une personne ou entité ayant désigné un commissaire aux comptes.

La Société LUPA est concernée par ces dispositions,

Les sociétés contrôlées significatives sont les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société tête du petit groupe qui dépassent deux des trois seuils suivants : 2 M€ de total de bilan, 4 M€ de CA HT et 25 salariés (C. com. art. L 823-2-2 et D 823-1-1).

Ces filiales significatives doivent également nommer un commissaire aux comptes.

La Société PLATEX est concernée par ces dispositions,

En conséquence,

L'associé unique décide ce qui suit :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QV

PREMIERE DECISION

En conséquence, l'associé unique, décide de nommer :

le Cabinet BATT AUDIT
sis 58 Boulevard d'Austrasie
54000 Nancy

En qualité de Commissaire aux Comptes,

Pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

La Société BATT AUDIT a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

DEUXIEME DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et la Gérance et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Quentin KIENER

